

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins



ATELIERS PARTICIPATIFS

THÉMATIQUES 2 & 3 : HABITAT ET DÉMOGRAPHIE

Sommaire

- Les étapes de la procédure et le cadre réglementaire Page 5
- Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation Page 11
- Présentation de la synthèse diagnostic Page 14
- Les objectifs des ateliers participatifs Page 20
- Ateliers Page 22

Organisation des ateliers participatifs



1

Présentation de la procédure d'élaboration du SCoT, ses objectifs et de la synthèse du diagnostic

- Présentation de la procédure d'élaboration du SCoT
- Définition des objectifs de l'élaboration du SCoT du Pays des Ecrins et des modalités de concertation
- Retour sur les données du diagnostic sur l'habitat et la démographie



2

Temps d'échange sur la synthèse du diagnostic

- Discussion à propos des enjeux relevés par le diagnostic présenté



3

Temps d'échange collectif afin d'établir des orientations d'aménagement et/ou un projet de territoire

- Temps d'échanges par groupe afin d'élaborer collectivement des orientations et/ou des projets de territoire à horizon 20 ans sur la base du diagnostic



4

Restitution des réflexions

- Un rapporteur par table présentera les propositions d'actions/objectifs/projets qui ont été relevés à sa table

Les objectifs des ateliers participatifs

Pourquoi des ateliers participatifs ?

- **Une volonté de l'intercommunalité** d'inscrire l'élaboration du SCoT dans une démarche participative ;
- **La vision des acteurs du territoire** : un vrai atout dans la réalisation d'un projet de territoire réaliste du Pays des Ecrins au service de la communauté ;
- **La finalité** : un projet de territoire construit en concertation avec chaque acteur, compris et partagé par tous.



ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



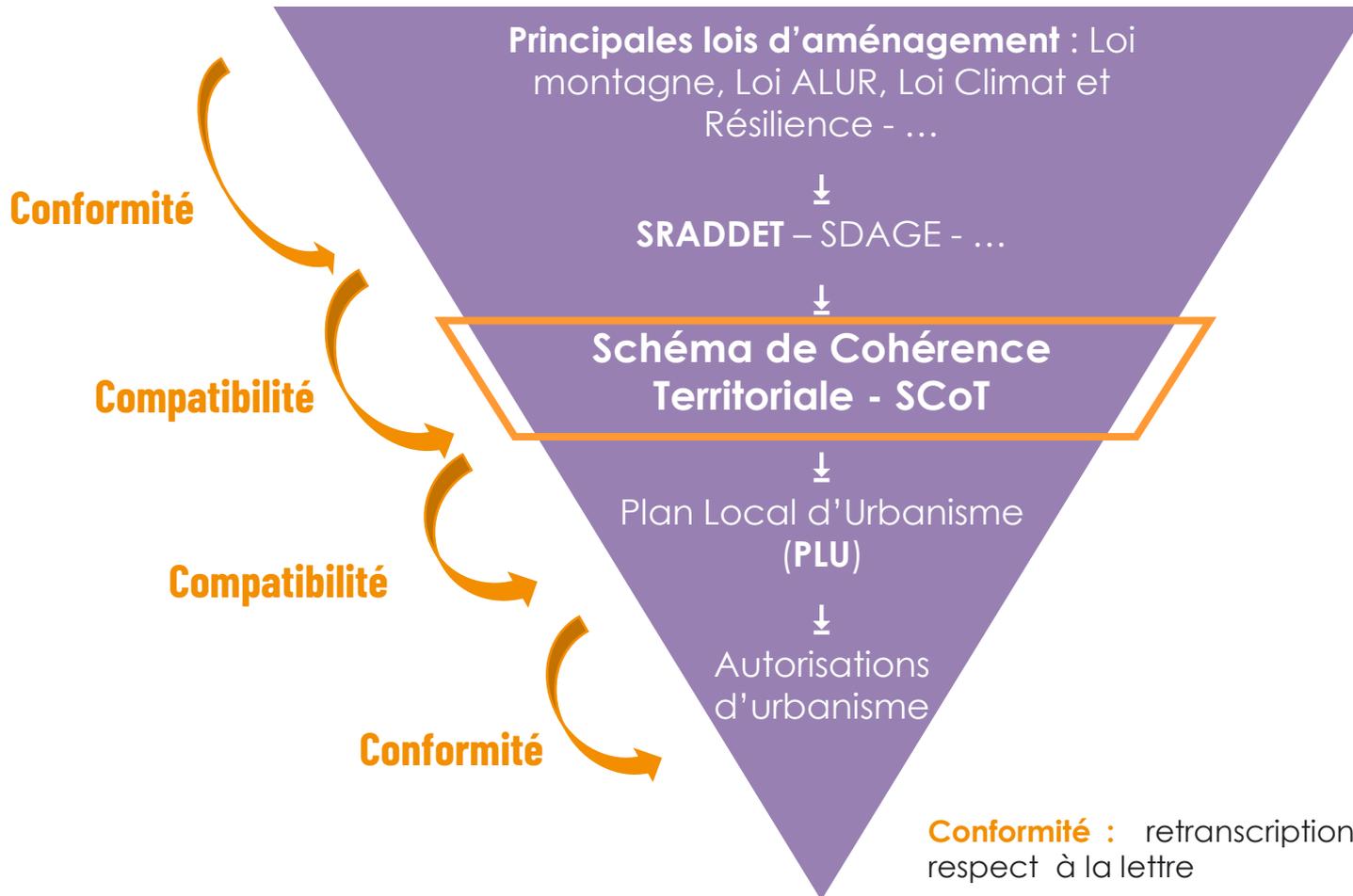
- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
- 4/ LES OBJECTIFS DES ATELIERS PARTICIPATIFS
- 5/ ECHANGES

Qu'est-ce qu'un SCoT ?



En l'absence de SCoT, les communes sont sous le régime de la constructibilité limitée (ouverture de zones d'urbanisation futures sous accord du Préfet).

Cadre réglementaire



Conformité : retranscription à l'identique de la règle – respect à la lettre

Compatibilité : respecter l'esprit de la règle

Cadre réglementaire

Une évolution législative pour diminuer l'artificialisation des sols

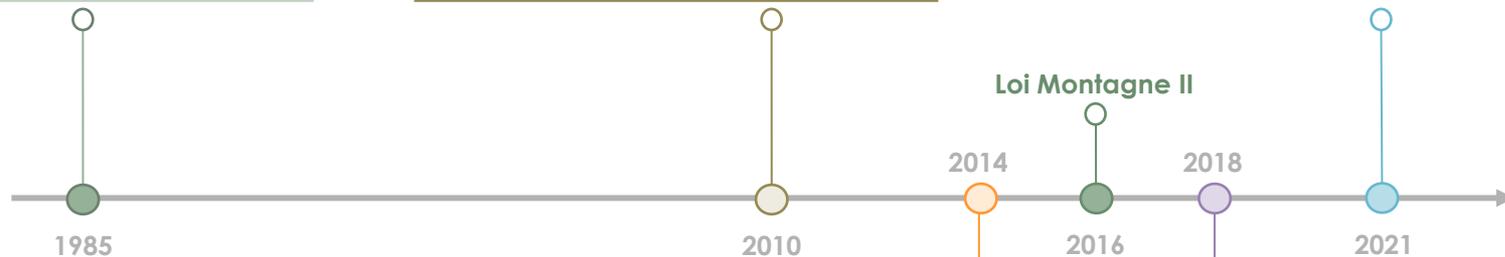
En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année (soit 3,6% à 5,4% de la superficie des Hautes-Alpes). Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population.

Loi Climat et résilience

- Fixe l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050
- Impose, à l'échelle nationale un rythme de l'artificialisation des sols dans les 10 années suivant la présente loi, qui soit inférieur à la moitié de celle observée sur les 10 années précédant cette date

Loi Montagne
Développement et protection des zones de montagne

Loi Grenelle II
Limiter et évaluer la consommation d'espaces sur 10 ans

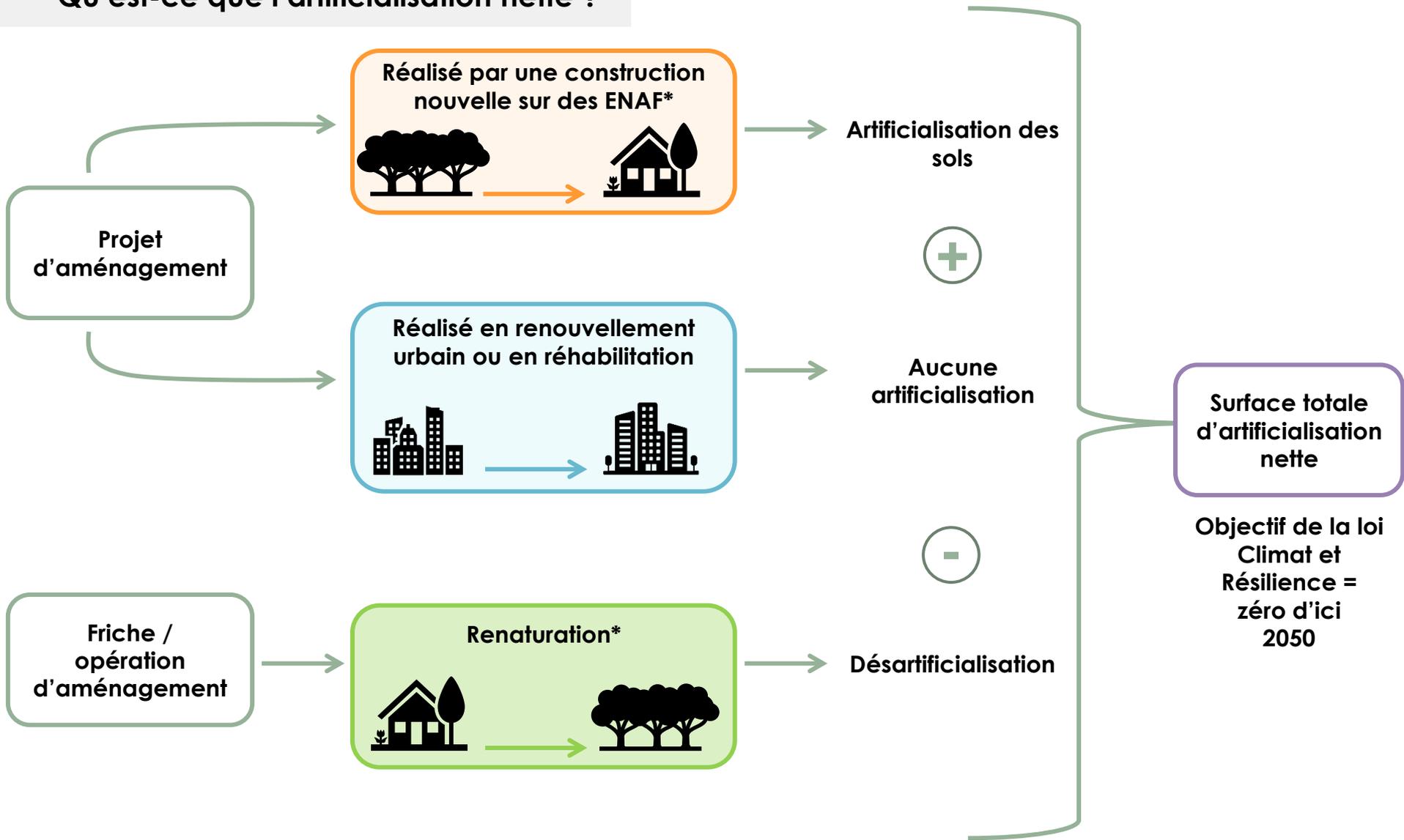


Loi ELAN
Inscrit la lutte contre l'étalement urbain

Loi ALUR

- Production d'une analyse de capacités de densification du tissu urbain
- Limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles
- Obligation de fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain

Qu'est-ce que l'artificialisation nette ?



Les documents du SCoT

1

Le Projet d'Aménagement Stratégique – PAS :

- Définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent
- Concourt à la coordination des politiques publiques des territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales
- Fixe, par tranches de dix années, un objectif de réduction de l'artificialisation

2

Le Document d'Orientation et d'Objectifs – DOO :

- Détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique
- Définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires

3

Les Annexes :

- Dressent le portrait du territoire
- Comprennent l'évaluation environnementale
- Présentent les justifications des choix retenus pour établir le PAS et le DOO
- Contiennent l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de SCoT
- Justifient des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le DOO

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- **2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION**
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
- 4/ LES OBJECTIFS DES ATELIERS PARTICIPATIFS
- 5/ ECHANGES

Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation

La délibération de lancement du conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 définit, l'objectif suivant en matière d'habitat et de démographie :



- Définir les secteurs d'intervention foncières prioritaires et mettre en œuvre une politique en matière d'habitat visant à garantir l'équilibre territorial
- Revitaliser les centres-villes et les centres-villages
- Favoriser la mixité sociale et diversifier l'offre de logements afin de répondre aux besoins de toutes et tous, dans un contexte de marché immobilier de plus en plus tendu
- Répondre aux besoins en logement des habitants permanents et des travailleurs saisonniers
- Adapter le parc de logements aux besoins et à la demande croissante des petits ménages pour répondre aux évolutions de la population (jeunes ménages et vieillissement de la population)
- Améliorer l'offre de logements existants en incitant la rénovation des logements dégradés et insalubres
- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments en permettant notamment la rénovation des constructions.

Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation

La délibération de lancement du conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 définit les modalités de concertation suivantes :



- Mise à disposition de **registres de concertation** au sein des mairies de l'intercommunalité, servant à recueillir par écrit les remarques durant toute la durée de la procédure de concertation, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies
- Création **d'une adresse mail et d'une adresse postale** dédiée au recueil des avis et demandes de la population : scot@cc-paysdesecrins.com



Organisation d'un minimum de 6 ateliers thématiques

- Organisation d'un minimum de **3 réunions publiques** afin de présenter l'avancement du document aux différentes phases de son élaboration
- **Information régulière** de la population sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, à propos de l'avancée du projet de SCoT
- **Exposition évolutive** composée de **panneaux** réalisés au fur et à mesure de l'avancement du projet

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



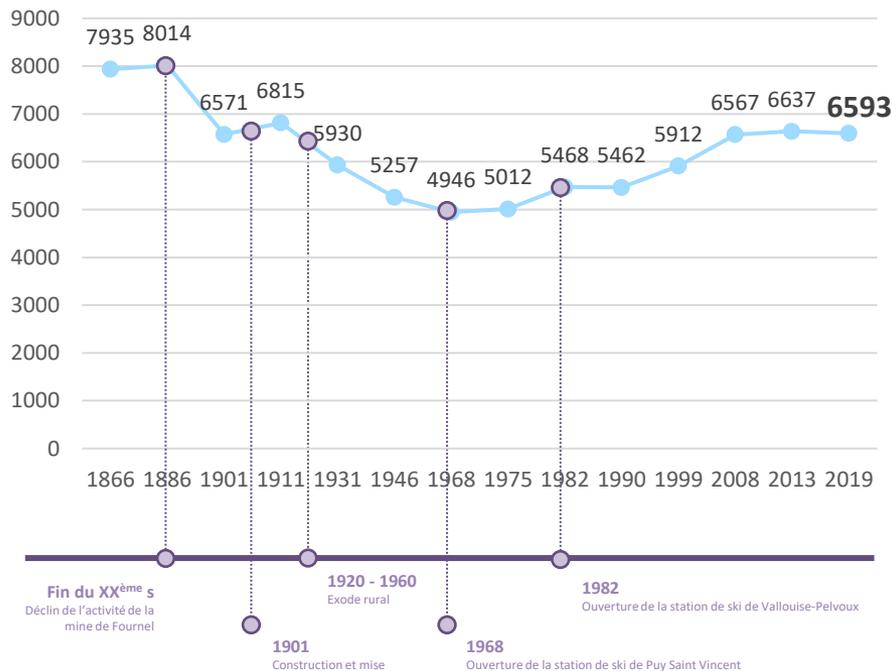
- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION

- **3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC**
- 4/ LES OBJECTIFS DES ATELIERS PARTICIPATIFS
- 5/ ECHANGES

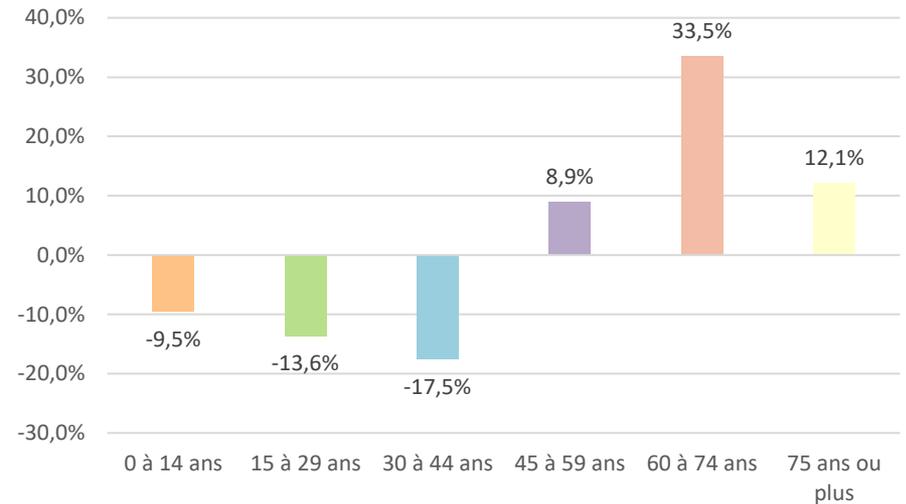
Les dynamiques démographiques

- Une évolution démographique relancée dans les années 70 grâce aux activités touristiques, après un déclin causé par la désindustrialisation et l'exode rural
- Une population qui entame un processus de vieillissement depuis 2008, même si elle conserve encore un indice de jeunesse plus important que les territoires de comparaison.

Evolution de la population de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (source : INSEE)



Evolution de la population de la CCPE par grandes tranches d'âges entre 2008 et 2019 (source : INSEE)

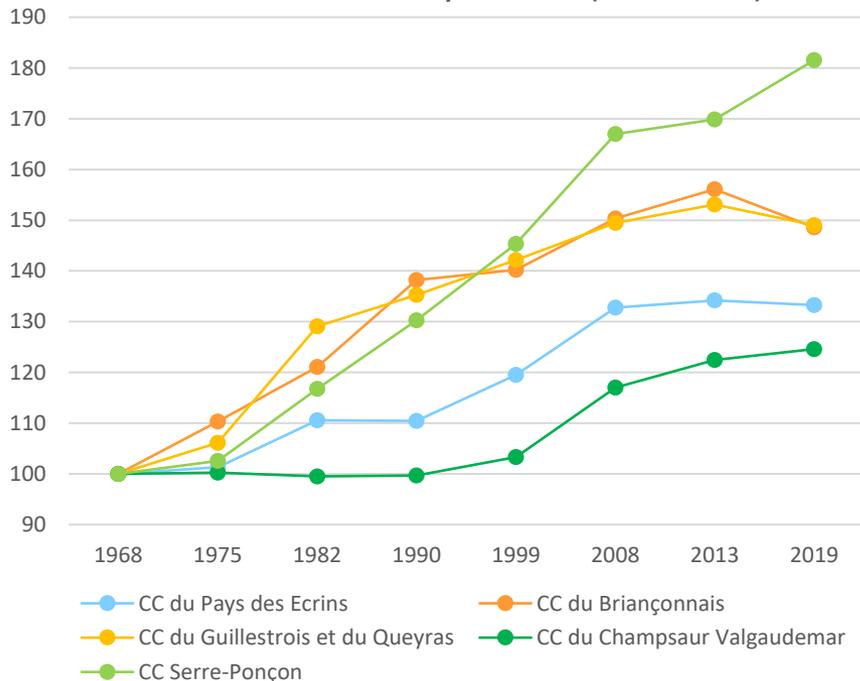


	CCPE	CCB	CCGQ	CCSP	CCCV	Hautes-Alpes
Indice de jeunesse en 2018	0,72	0,79	0,59	0,60	0,63	0,67

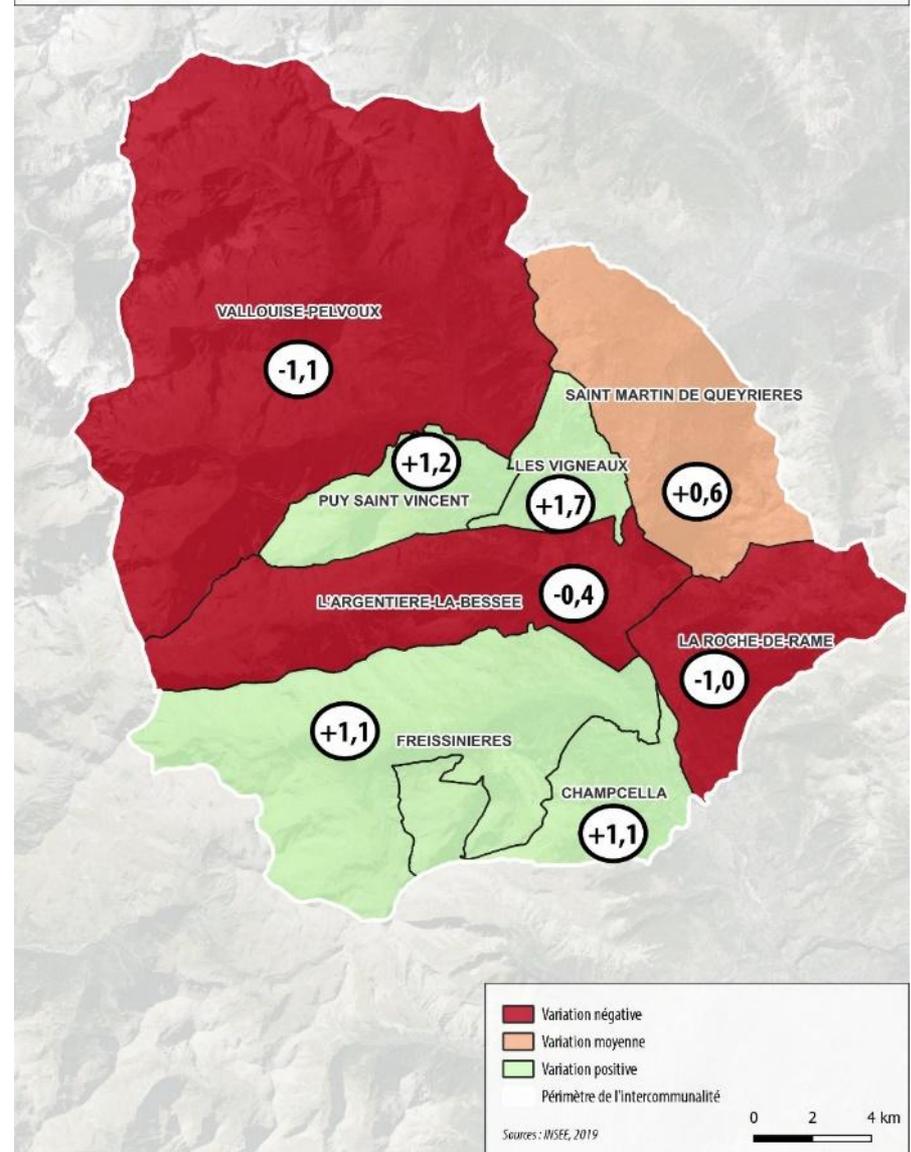
Les dynamiques démographiques

- Depuis 2013, les évolutions démographiques des communes reflètent les conséquences des prix de l'immobilier, de la situation par rapport aux bassins d'emplois, ou d'un solde naturel favorable (Champcella et Freissinières).
- Une évolution similaire à celle de la CCCV, cependant celle-ci, comme la CCSP, continuent de progresser cette dernière décennie.

Comparaison de l'évolution de la population avec les territoires alentours au Pays des Ecrins (source : INSEE)



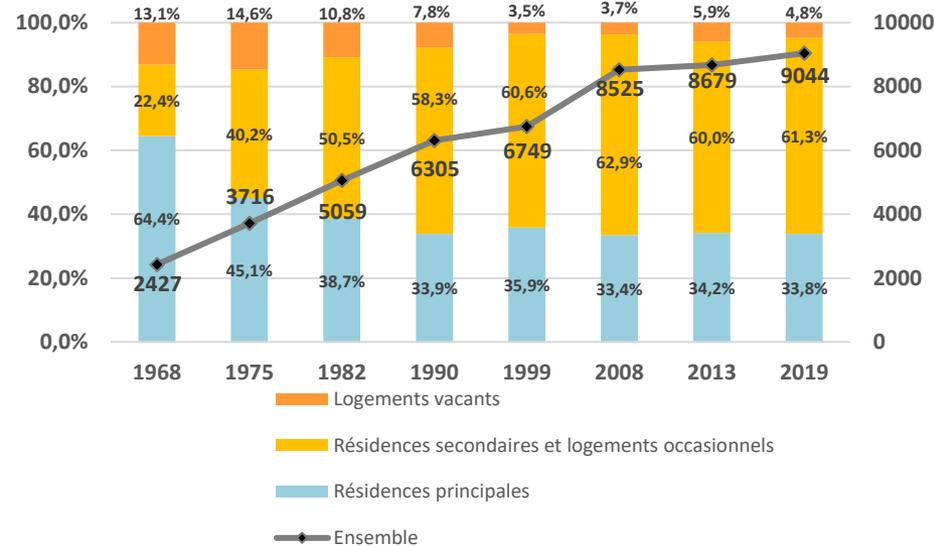
Analyse de la variation de la population au sein de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins entre 2013 et 2019



Le parc de logements

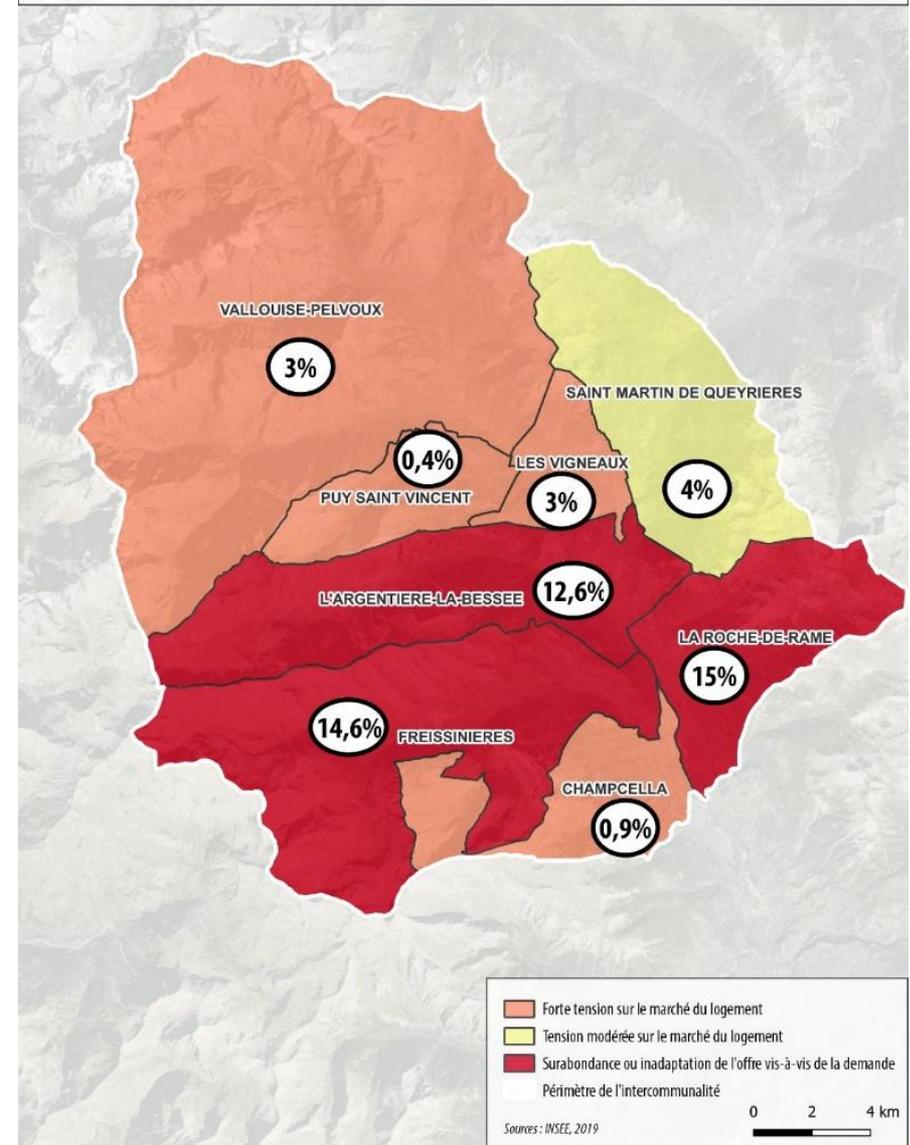
Evolution et typologie des logements entre 1968 et 2019

CCPE



- Une évolution du parc de logements corrélée à l'essor de l'or blanc.
- 9 044 logements pour 6 593 habitants en 2019 : des résidences secondaires qui continuent de progresser
- Un **taux de vacance** devenu « raisonnable » (peu d'évolution en valeur absolue) mais **réparti très inégalement** sur le territoire
- L'étude LOVAC, ainsi qu'une analyse de terrain au sein des communes démontrent une très faible vacance structurelle du logement (logement vacant depuis +2 ans)
→ **1 logement a été créé aux Vigneaux**
- Un **point mort** estimé à 327 logements

Analyse de la répartition des logements vacants au sein de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins en 2019



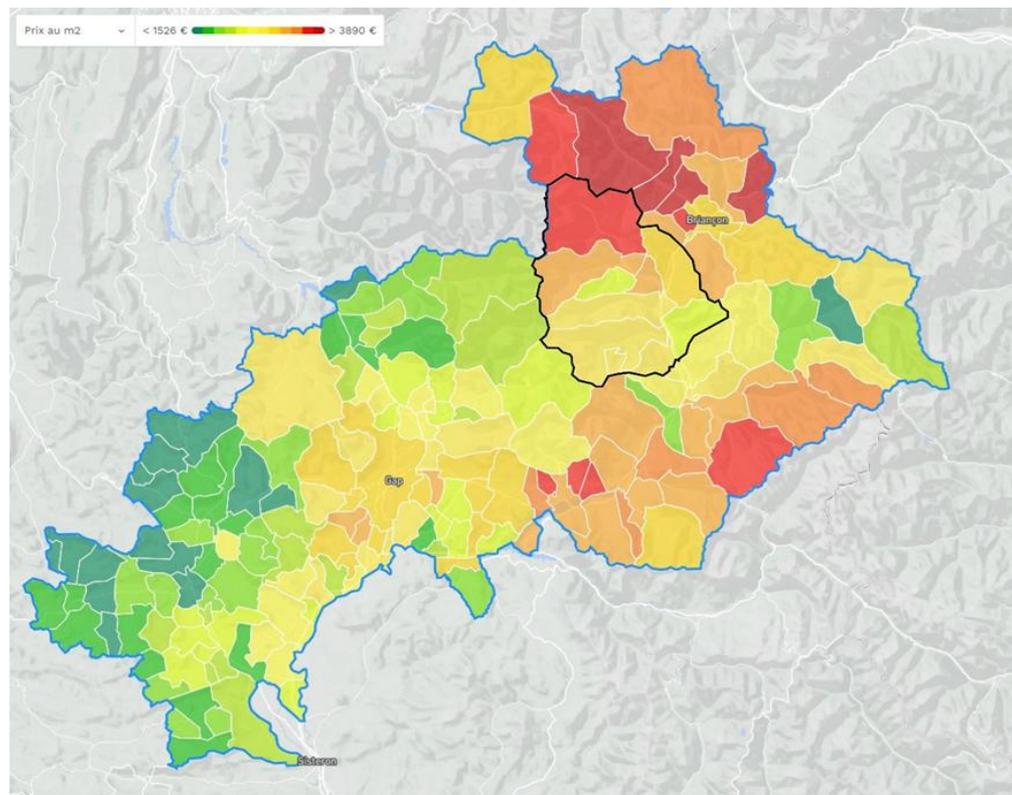
Le parc de logements

Nombre moyen de pièces des résidences principales
en 2019 (source : INSEE)



CCPE	4,2
CCB	3,8
CCGQ	4,1
CCSP	4,0
CCCV	4,3
Hautes-Alpes	4,0
France	4,0

- Des logements de grande taille qui accentuent les difficultés d'hébergement des saisonniers et jeunes actifs en raison du manque de petits logements
- 3 communes touristiques, 3 conventions pour les **logements saisonniers** signées en 2020 précisant le besoin de 2 logements aux Vigneaux et le besoin d'amélioration des services dédiés aux familles à PSV
- Un prix de l'immobilier plus élevé au nord du territoire, en cohérence avec le positionnement économique et géographique des communes, ainsi que le taux de vacance constaté, mais pas avec les revenus des habitants



	Prix au m²			Prix au m²	
	Appartement	Maison		Appartement	Maison
CCPE	2 091 €	2 707 €	Hautes-Alpes	2 556 €	2 685 €

Le parc de logements

Enjeux

- Une population encore **relativement jeune** mais confrontée à des difficultés de logements peu propices à des nouvelles installations
- Une dynamique démographique en berne aussi en raison d'un **vieillessement de la population** lui-même de nature à freiner le solde naturel, aujourd'hui principal vecteur d'augmentation de la population
- Des communes station avec de nombreuses **résidences secondaires** dont le développement semble commencer à se contenir
- Des communes au centre avec un taux de **logements vacants** considérable (probablement dû à des constructions datant d'avant 1970 et donc vétustes)
- Un **prix de l'immobilier prohibitif** pour l'installation de nouvelles populations en particulier « jeune ».
 - ⇒ Le prix de l'immobilier (en lien avec la faible vacance des logements sur des communes attractives et avec la taille des logements)
 - ⇒ Des revenus comparativement bas
- Des travailleurs **saisonniers** ne trouvant pas de conditions favorables pour se loger
- Une rénovation énergétique à anticiper pour ne pas fragiliser le parc de logements

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

- **4/ LES OBJECTIFS DES ATELIERS PARTICIPATIFS**
- 5/ ECHANGES

Les objectifs des ateliers participatifs



Objectifs des ateliers :

- **Exprimer ses idées et écouter** celles des autres ;
- Réfléchir à un projet commun à partir des idées et propositions de chacun ;
- **Construire une vision partagée** autour d'un projet **d'intérêt général**.

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
- 4/ LES OBJECTIFS DES ATELIERS PARTICIPATIFS

- **5/ ECHANGES**



2 Temps d'échange sur la synthèse du diagnostic

→ Discussion à propos des enjeux relevés par le diagnostic présenté

→ Quelques questions à (se) poser :

- Etes-vous en accord avec **les enjeux relevés au sein du diagnostic ?**
- Constatez-vous des **manques au niveau de l'analyse ?**
- Avez-vous des **ajustements à proposer ?**



3 Temps d'échange collectif afin d'établir des orientations d'aménagement et/ou un projet de territoire

- Identifier par groupe les orientations et/ou les projets qui devront être mis en place à l'échelle du territoire, à horizon 20 ans sur la base du diagnostic
- Cartographier ces orientations et projets

Localiser les actions et orientations à mettre en œuvre sur le plan

- Compléter l'offre de logements dans le secteur
- Maintenir la population dans les villages
- (...)

Localiser les actions à mettre en œuvre sur le plan





4 Restitution des réflexions de chaque groupe

→ Un rapporteur par table présentera les propositions d'actions/objectifs/projets qui ont été relevés à sa table



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins



ATELIERS PARTICIPATIFS

THÉMATIQUES 2 & 3 : HABITAT ET DÉMOGRAPHIE

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION